MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité

Janvier 2020

HÔTEL DE VILLE
1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité, d'Internet ou de téléphonie, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-2257 ou 450-269-3247

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Sécurité Incendie	8
Sécurité civile / Déneigement	9
Hygiène du milieu	10
Loisirs, culture et vie communautaire	11
Calendrier	16

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au
www.saint-telesphore.com

MOT DU MAIRE

Le budget 2020 de la Municipalité a été adopté le 17 décembre 2019. Il ne comporte pas de hausse sur le taux de base. Seulement les services d'hygiène du milieu subissent de légères augmentations ainsi que le traitement des eaux usées de Saint-Télesphore.

En 2020, des travaux importants seront effectués au centre Communautaire Rémi-Sauvé, ce qui en fera notre centre d'hébergement en cas de sinistre majeur. Nous travaillerons également sur nos routes en collaboration avec le programme du retour de la taxe sur l'essence. Par ailleurs, nous continuerons de travailler afin d'obtenir différentes subventions disponibles. Les coûts ne cessent d'augmenter, par conséquent, notre marge de manœuvre demeure restreinte.

En terminant, je souhaite la bienvenue à madame Linda Major, nouvelle conseillère au siège numéro 5. Bienvenue aussi à madame Danielle Glode qui se joindra à notre équipe administrative. Merci.

Soyez prudents

Yvon Bériault, maire.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du Conseil ont lieu les 2e mardis du mois à 19h30 à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore .

11 février 2020
10 mars 2020
14 avril 2020
12 mai 2020
9 juin 2020
14 juillet 2020
11 août 2020
8 septembre 2020
13 octobre 2020
10 novembre 2020
8 décembre 2020

Tous les citoyens sont les bienvenus. Après la séance, vous êtes invités à échanger avec les membres du conseil.

Les procès-verbaux des séances municipales peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

AVIS PUBLIC DU RÉSULTAT DE L'ÉLECTION PARTIELLE

Avis Public est, par la présente, donnée par madame Line Allard, présidente d'élection, qu'après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection partielle, madame Linda Major a été proclamée élue, sans opposition, au poste numéro 5 de conseiller.

Félicitations à madame Linda Major. Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue !

TRIBUNE DE LA DIRECTION

La Municipalité souhaite la bienvenue à notre nouvelle secrétaire-trésorière adjointe, Danielle Glode. Madame Glode est une résidente de Saint-Télesphore depuis plusieurs années. Elle se fera un plaisir de vous accueillir et de vous servir lors de vos prochaines visites à l'hôtel de ville.

La direction.

SECRÉTAIRE SURNUMÉRAIRE

Pour répondre à des besoins occasionnels et/ou pour des remplacements, la municipalité souhaite combler sa banque de candidature pour le poste de secrétaire surnuméraire sur appel.

Toute personne intéressée est invitée à communiquer avec notre directrice générale, madame Micheline Déry, au 450-269-2999 poste 3163.

CCU
Comité consultatif d'urbanisme

RECHERCHE DE BÉNÉVOLE - CCU

La Municipalité est à la recherche d'une ou d'un bénévole pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le CCU est un groupe de travail composé de citoyens qui se joignent au comité d'urbanisme de la Municipalité pour donner des avis en matière d'urbanisme.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec notre inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Louis Halde au 450-269-2999 option 1.

NOUVEL HORAIRE
INSPECTEUR MUNICIPAL EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Monsieur Louis Halde, inspecteur en urbanisme et environnement, vous accueillera maintenant tous les mercredis.

Vous planifiez peut-être des travaux de construction d'un garage ou d'un cabanon, des travaux de rénovation à votre résidence, l'installation d'une piscine ou même des travaux dans un cours d'eau pour l'été prochain. Vous devez vous assurer que vos projets respectent la règlementation municipale.

De plus, les propriétés situées au cœur des villages de Saint-Télesphore et de Dalhousie sont assujetties au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et doivent obtenir la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ainsi qu'une résolution du conseil municipal avant l'obtention d'un permis.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur municipal en urbanisme et en environnement, Louis Halde, par téléphone au 450-269-2999 option 1 ou par courriel à l'adresse urbanisme-st-telesphore@xittel.ca

BUDGET 2020

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

SOMMAIRE DES REVENUS	Montant $
Taxes	1 472 245
Compensations tenant lieu de taxes	3 000
Transferts	163 974
Services rendus - Sécurité incendie	15 000
Imposition de droits, amendes et pénalités	19 000
Autres revenus	1 000
Total des revenus	**1 674 219**

SOMMAIRE DES CHARGES	
Administration générale	401 423
Sécurité publique	
Police	141 047
Sécurité incendie	192 332
Sécurité civile	18 000
Transport - réseau routier	
Voirie municipale	205 135
Enlèvement de la neige	239 000
Éclairage des rues	9 000
Hygiène du milieu	
Égouts - Dalhousie	32 570
Égouts - Saint-Télesphore	23 610
Matières résiduelles	104 492
Cours d'eau	72 953
Santé et bien-être - Logement social	1 254
Urbanisme et mise en valeur du territoire	71 183
Loisirs, culture et vie communautaire	
Centre communautaire	85 820
Patinoire	5 760
Parcs et terrains de jeux	23 129
Fêtes diverses	4 000
Bibliothèque	1 400
Frais de financement	23 647
Total des charges	**1 655 755**
Excédent avant conciliation	**18 464**
Remboursement de capital sur la dette	(229 800)
Subvention appropriée à la dette	178 978
Investissements nets	(102 250)
Affectation des fonds réservés	134 608
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	**0 $**

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

	2020	2021	2022
Programme triennal d'immobilisations	**$**	**$**	**$**
Infrastructures, chemins et rues	915 000	200 000	--
Bâtiments	82 000	50 000	--
Terrain	4 000	--	--
Équipements	98 800	20 500	16 000
Équipements de bureau	12 500	--	--
Total des immobilisations	**1 112 300**	**270 500**	**16 000**
Subventions	898 342	--	
Affectation de fonds réservés	111 708	200 000	--
Investissements nets	102 250	70 500	16 000

RÈGLEMENT NUMÉRO 330-19 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Taxes foncières	
Résidentielles	0,6150 $
Terrains vagues desservis	0,9225 $
Égout- Dalhousie	
Dette égoût (Dalhousie)	260,13 $
Traitement des eaux usées (Dalhousie)	168,30 $
Total	428,43 $
Égout-Saint-Télesphore	
Dettes égoût (Saint-Télesphore)	370,26 $
Traitement des eaux usées (Saint-Télesphore)	243,08 $
Total	613,34 $
Services municipaux	
. Déchets domestiques	106,09 $
. Collecte sélective	58,71 $
. Collecte des matières organiques	87,69 $
. Licences pour les chiens	20,00 $
. Chenil	250,00 $

Répartition revenus

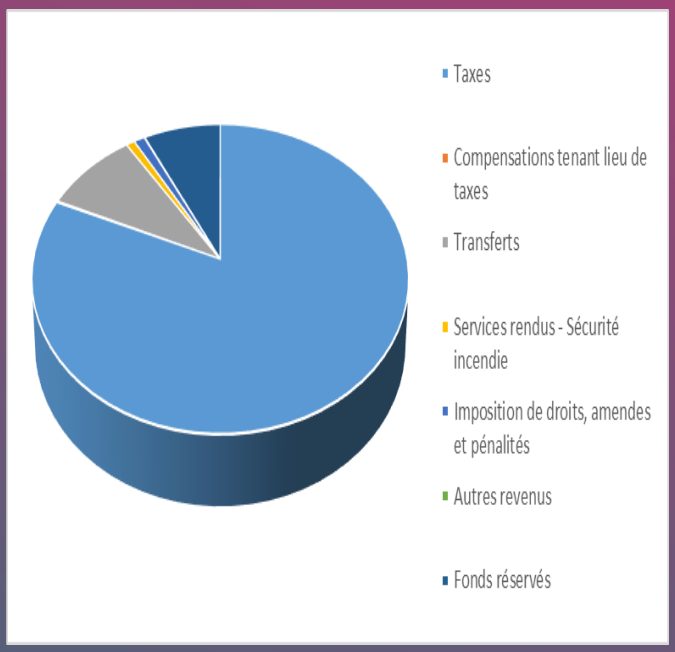

Répartition des charges

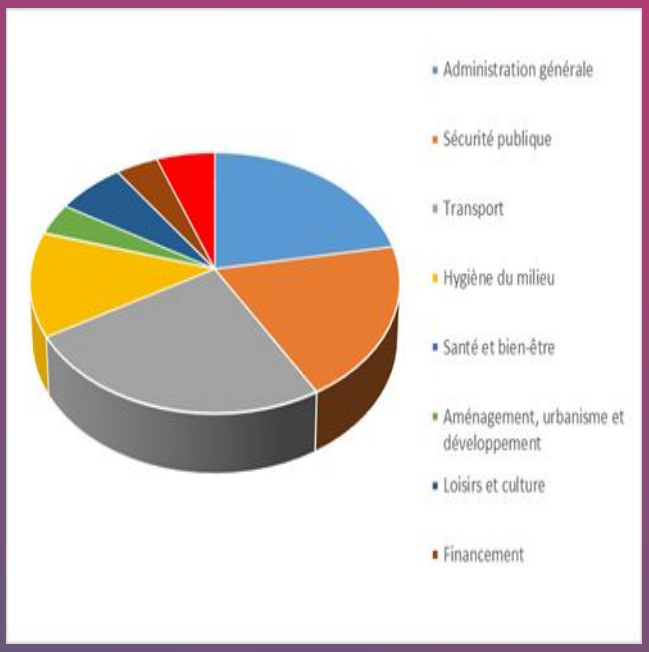

Financement des investissements

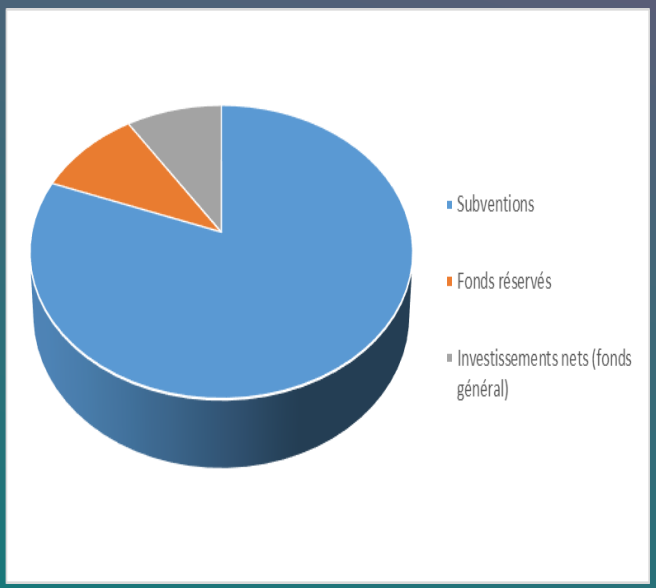

Investissements

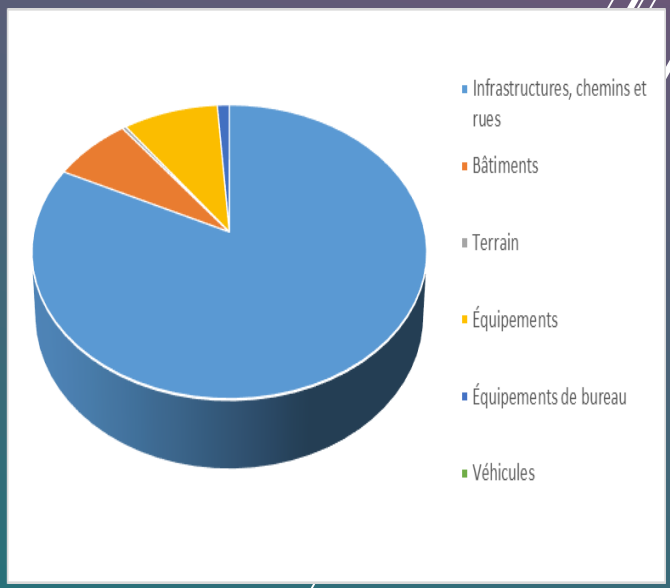

SIMULATION DE TAXES
POUR UNE MAISON ÉVALUÉE À 200 000 $
POUR 2020

	2019	2020	%↑↓
Maison non desservie par les égouts	1 455,98 $	1 482,49	↑ 1,1820 %
Maison desservie par les égouts			
secteur Dalhousie	1 914,28 $	1 910,92 $	↓ 0,002 %
secteur Saint Télesphore	2 024,95 $	2 095,83 $	↑ 0,035 %

LES CENDRES CHAUDES

Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

Comment vous en débarrasser

- Videz régulièrement les cendres du foyer.
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.
- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.

Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

Attention : Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone ; c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur du service de Sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

DÉNEIGEMENT DES TOITURES

Les toitures québécoises sont conçues pour affronter nos rudes hivers. Toutefois, l'accumulation de neige et de glace combinées à de la pluie et à des redoux peuvent augmenter significativement la charge sur le toit de vos immeubles, même si l'épaisseur totale de l'accumulation semble raisonnable.

Enlever la neige constitue le meilleur moyen de protéger la structure d'une toiture et de prévenir son effondrement. Par contre, cette tâche peut aussi causer des dommages au bâtiment en plus de comporter son lot de risques pour la sécurité des personnes qui s'en acquittent ou qui circulent à proximité. Voici des mesures préventives à mettre en œuvre pour protéger vos toitures, vos employés et vos visiteurs.

À quelle fréquence doit-on déneiger ?

Effectuer régulièrement l'inspection de vos toitures peut réduire les risques. Par exemple, un surplus de glace sur les bords du toit peut indiquer un problème d'isolation. De plus, cette barrière de glace peut à son tour provoquer des infiltrations d'eau. Par ailleurs, les toits plats ou ceux à faible pente doivent être déneigés plus fréquemment, car une trop forte accumulation peut augmenter le risque de bris à la structure. Assurez-vous d'examiner et de déneiger vos toits de façon préventive.

Quels signes démontrent une surcharge ?

Quelques signes peuvent démontrer que votre toiture est en surcharge : un plafond qui semble déformé, des portes intérieures qui se coincent, des fissures qui apparaissent, etc. Dans de tels cas, faites évacuer le bâtiment, car un effondrement pourrait survenir et prenez les mesures pour faire enlever rapidement la neige du toit. Si vous avez un doute sur le stress structurel que subit l'une de vos toitures, n'hésitez pas à consulter un ingénieur spécialisé en la matière.

Comment effectuer un déneigement sécuritaire ?

Vous pouvez privilégier une entreprise qui possède l'équipement et le savoir-faire appropriés pour réduire les risques. Il n'est pas obligatoire que celle-ci détienne une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), mais elle doit posséder une couverture d'assurance entreprise appropriée qui comprend minimalement l'assurance en responsabilité civile.

STATIONNEMENT L'HIVER

La municipalité compte sur votre collaboration et tient à rappeler aux citoyens que le règlement sur le stationnement stipule : « Nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur la voie publique entre minuit et 7h, du 15 novembre au 1er avril, inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité ».

LICENCES POUR CHIENS

L'inspecteur municipal adjoint, monsieur Réjean Filiatrault, visitera sous peu les résidences de la municipalité afin de mettre à jour le registre des chiens.

En tout temps, vous pouvez vous présenter à la municipalité pour enregistrer un nouveau chien ou pour annuler une licence.

Dorénavant, ces renseignements doivent être fournis par le propriétaire ou gardien à la municipalité locale lors de l'enregistrement:

- Nom et coordonnées du propriétaire ou du gardien
- Race ou type, sexe, couleur, année de naissance, nom, signes distinctifs, provenance du chien et, si son poids est de 20 kg et plus.
- Preuve du vaccin contre la rage à jour, stérilisation ou micro-puce (facultatif) (numéro de la micro-puce);
- Nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré et décision de celle-ci concernant le chien ou le propriétaire ou gardien.

HORAIRES DES COLLECTES 2020

Matières recyclables Tous les vendredis.

Matières organiques Tous les lundis.

Collecte des déchets domestiques
La collecte des déchets domestiques s'effectue une fois toutes les deux semaines, le mardi.

Collecte des encombrants et/ou objets volumineux
La collecte des objets volumineux est effectuée une fois par mois, en même temps que les premières collectes du mois des déchets domestiques.

la Relâche

INSCRIPTION AU PLUS TARD LE VENDREDI 21 FÉVRIER 2020

Du 2 au 6 mars 2020, la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges offre, aux jeunes de 5 à 12 ans, un service de camp de jour pour la relâche. Nos animatrices promettent de faire vivre des moments de plaisir à vos enfants, grâce à une thématique différente chaque jour ! Horaire: À venir

Les places sont limitées! Priorité aux résidents de Saint-Télesphore.
Un minimum de 5 inscriptions sont nécessaires pour la tenue du camp.

Points de services: Saint-Télesphore
École Immaculée-Conception
1485, Route 340
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0

Comment inscrire mon enfant?
1. En ligne – via le formulaire au bas de la page (PayPal)
2. En personne, en vous présentant à la Maison de la Famille au 1210, rue Principale, Saint-Zotique. (argent comptant seulement)

1. Lors de la soirée d'inscription à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé au 1425, route 340, **le jeudi 30 janvier 2020 de 17h à 20h** (argent comptant seulement)

Tarification
115$ pour les 5 jours
2 options de paiement :
•En totalité à l'inscription
•OU le minimum exigé de 70$ et la balance de 45$ au plus tard le 28 février 2020
OU 75$ pour 3 jours
Activité sortie : Montant additionnel de 20$
NOTE : La tenue de cette activité dépend du nombre d'inscriptions.

Horaire
Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 (service de garde inclus). Si vous avez besoin du service de garde, il est IMPORTANT de sélectionner les plages horaires dans le formulaire d'inscription.

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés reprendront leurs activités mercredi le **12 février** prochain à midi au Centre communautaire Rémi-Sauvé.

Bienvenue à tous !

Dates des prochains repas :
Mercredi 11 mars 2020
Mercredi 8 avril 2020
Mercredi 13 mai 2020

Pour informations : Micheline Lamarche
450-269-3272

CROQUET

Tous les mercredis après-midi
à 13h00
Pour information :
appeler à l'hôtel de ville
au 450-269-2999

BOCCE

Tous les lundi soirs
à 19h00
Pour information :
Raymond Brisson
au 450-269-2750

SOUPER DE L'ÂGE D'OR

Samedi le 22 février prochain au centre communautaire Rémi- Sauvé aura lieu le souper de l'Âge d'Or.

Le souper sera servi à 18h00 et sera suivi d'une soirée dansante.

Bienvenue à tous.

HORAIRE DE LA PATINOIRE DE ST-TÉLESPHORE

Si la température le permet, la patinoire extérieur sera disponible jusqu'au 15 mars 2020

SAMEDI ET DIMANCHE	10H00 À 14H00	PATIN
	14H00 À 18H00	HOCKEY
	18H00 À 20H00	PATIN
	20H00 À 22H00	HOCKEY
LUNDI AU VENDREDI	10H00 À 19H30	PATIN
	19H30 À 22H00	HOCKEY

À COLORIER

BIBLIOTHÈQUE ST-ZOTIQUE

Pour connaître l'horaire et toutes les activités, accéder au site de la bibliothèque au http://www.st-zotique.com/bibliotheque/ ou sur sa page Facebook.

Lundi	Fermé
Mardi	13 h à 20 h
Mercredi	10 h à 20 h
Jeudi	10 h à 20 h
Vendredi	10 h à 20 h
Samedi	10 h à 16 h
Dimanche	13 h à 16 h

Centre communautaire des aînés de Soulanges

Le Centre communautaire des aînés de Soulanges est un organisme qui offre divers services aux aînés dans le but d'améliorer leur qualité de vie et favoriser leur maintien à domicile.

Popote roulante

Livraisons gratuites de repas chauds au domicile des aînés ou personnes en perte d'autonomie, les lundis et mercredis midis au coût de 7,00$.

Vente de mets surgelés

Variété de 23 repas surgelés au coût de 5,50$. Pour commander et venir les chercher, vous n'avez qu'à nous téléphoner.

Journée d'activités pour 50 ans et plus

Journée s'adressant aux personnes de 50 ans et plus, à tous les deux jeudis, de 11h à 15h. Le coût de 10$ par journée (plus 5$ d'adhésion membre annuelle) comprend des activités diverses et le repas du midi.

Exercices : Viactive !

Séances hebdomadaires d'exercices physiques pour les aînés, le mercredi de 13h30 à 14h30 du 6 mai au 8 juillet 2020. Coût : 5$ membres (plus 5$ d'adhésion membre annuelle).

Yoga sur chaise

Le mardi de 10h à 11h, du 5 mai au 14 juillet 2020. Coût : 55$ membres (plus 5$ d'adhésion membre annuelle).

Programme « Musclez vos méninges »

Ateliers pour les 50 ans et plus qui vivent un vieillissement normal. Les lundis à 13h30, du 17 mars au 19 mai 2020. Coût : 20$ membres (plus 5$ d'adhésion membre annuelle).

Nous sommes situés au 12, rue Curé-Cholet, à St-Polycarpe.
POUR INFORMATIONS OU POUR S'INSCRIRE À L'UN DE NOS SERVICE :
Tél : 450.265.3548 ou 1.855.510.3548
mdasoulanges@outlook.com

RÉSERVEZ VOTRE DATE

Activité de levée de fonds « Yoga au Vignoble »
Le samedi 29 août, Vignoble de Pomone, 144 chemin de la rivière Delisle Sud à Coteau-du-Lac

Merci de contribuer au mieux-être de notre communauté!
Suivez-nous sur Facebook

Hébergement La Passerelle est un centre d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale qui œuvre dans la région de Vaudreuil-Soulanges depuis 1996.

Pour rejoindre une intervenante, pour obtenir de l'information, pour déposer une demande d'hébergement, pour le service jeunesse ou externe, veuillez composer le **450.424.6010**, ce service est disponible 7 jours sur 7, 24 heures par jour.

Services offerts :

Groupes en service externe de jour et de soir;
Information 514.774.2166 / 514.774.2252.

Service Interne	Service Externe	Service Jeunesse
• Hébergement temporaire • Ligne d'urgence • Consultation individuelle • Évaluation des besoins • Atelier de groupe • Référence au besoin	• Consultation individuelle • Intervention téléphonique • Suivi de groupe • Référence au besoin	• Consultation mère/enfant • Consultation auprès des enfants • Support dans les habiletés parentales • Services interne/ externe

Administration
C.P. 115, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 5W1
Téléphone : **450.424.6077**, Télécopieur : **450.424.1371**, Courriel : **info@hebergementlapasserelle.com**
SITE WEB : www.hlapasserelle.com **FACEBOOK : www.facebook.com/hlapasserelle**

CALENDRIER MUNICIPAL

JANVIER 2020/ FÉVRIER 2020

Séance du conseil 11 Février 2020 à 19h30

Collecte résidus alimentaires	Collecte Récupération	Collecte déchets domestiques	Collecte Objets volumineux	Bocce/ Croquet	Patinoire/ Inscription Camp de la relâche	Repas partagés/ Souper Âge d'or	Conseil municipal
							Conseil municipal

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
19 Janvier	20	21 Conseil municipal	22	23	24	25
26	27	28	29	30 **Inscription Camp relâche**	31	1 Février
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11 Conseil municipal	12 **Repas Partagés**	13	14	15
16	17	18	19	20	21 **Date limite Inscription**	22 **Souper Âge D'or**
23	24	25	26	27	28	29